

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA SOCIÉTÉ ATRIUM
Cimetières de Bron-Parilly et de Rillieux-la-Pape

La commission prend acte de l'avenant n°3 passé avec le délégataire et entériné par délibération du conseil métropolitain le 11 mai 2015 qui permettra, d'une part, la réalisation des travaux liés aux mises aux normes des fours pour le traitement des fumées et, d'autre part, l'adaptation des installations aux nécessités de service public (notamment face à l'accroissement du nombre de crémations).

Elle se félicite du fait que les principales observations et souhaits qu'elle avait formulés l'année passée aient été pris en compte et se retrouvent dans cet avenant (problématique de saturation des fours, option d'un troisième four, récupération de la chaleur, problématique d'incinération des personnes obèses, révision du taux des frais de siège...).

Toujours concernant les projets, la commission a, comme l'année passée, noté avec intérêt l'engagement des recherches de réserves foncières dans la perspective de création d'un troisième cimetière métropolitain, projet auquel elle restera attentive.

Concernant la problématique des déchets métalliques résultant des incinérations, la commission note la démarche positive mise en place par le délégataire qui consiste en la valorisation financière de ces déchets puis le versement des sommes à des associations du territoire spécialisées dans l'accompagnement au deuil.

Enfin, concernant les présentations faites par les services, la commission souhaiterait, pour les années à venir, que soient insérés, lorsque cela est possible et pertinent, des éléments de comparaison avec d'autres crématoriums - et notamment celui de la Guillotière - afin d'analyser plus aisément le positionnement de celui de Bron-Parilly.